

Légende

Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m

Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m

Zone urbanisée en site patrimonial remarquable -

hauteur de l'eau > 1 m

Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m

Zone naturelle

Zone d'exception

Zone arrière dique

- Cote de crue centennale

▲ Sens d'écoulement de la Meuse

AB Sections cadastrales

